

Edward Porokwa

Évènements en 2020

L'affaire de Loliondo devant la Cour de Justice d'Afrique de l'Est

La Division administrative de Loliondo, dans le District de Ngorongoro – Région d'Arusha - au nord de la Tanzanie, est l'une des zones ayant le plus souffert d'évictions et de violations des droits de l'homme, en raison de sa richesse en ressources naturelles. La zone dont il est question ici est frontalière à l'Ouest avec le Parc National du Serengeti ; au Sud avec la Zone de Conservation du Ngorongoro ; au Nord, avec le Kenya ; et à l'Est avec le District de Longido.

La situation géographique offre la présence d'une multitude de petits cours d'eau, de plaines de riches pâturages, d'acacias de toutes sortes ainsi que de vastes et riches étendues de sels minéraux pour les animaux qui attirent toute l'année une grande variété de faune sauvage.

Les ressources en faune sauvage de Loliondo et sa proximité avec le Parc National du Serengeti attirent des sociétés spécialisées dans la chasse au gros gibier et le tourisme de safari photo.

De graves conflits ont débuté lorsqu'une société de chasse appelée *Ortello Business Corporation* s'est vue accorder par le gouvernement Tanzanien une concession de chasse. En 2009, des Autochtones maasaï furent évincés de cette zone, sans aucun égard pour leur statut et l'attestation légale de leur propriété foncière. Depuis lors, cette région n'a cessé d'être le théâtre de violations des droits de l'homme, dont la destruction de biens matériels, des violences physiques et du harcèlement à l'encontre de la population autochtone maasaï.

Suite à une nouvelle expulsion à la mi-2017, quatre Conseils de Village (Ololosokwan ; Oloirien ; Kirtalo et Arash) ont déposé un recours en justice à la Cour de Justice d'Afrique de l'Est, basée à Arusha (référence de l'action en justice : N° 10 de 2017) pour qu'il soit mis fin aux évictions forcées, aux arrestations, aux poursuites, et aussi qu'on leur octroie des indemnités.

Les demandeurs affirment que les décisions et les ordres gouvernementaux se sont faits en contradiction avec les Articles 6 (d) et 7 (2) du Traité constitutif de la Communauté d'Afrique de l'Est, et en violation de la Constitution de la République Unie de Tanzanie, et enfin de la Loi sur les Terres Villageoises de 1999.

Conformément à la directive de la Cour de Justice d'Afrique de l'Est, les parties en conflit ont dû produire les preuves relatives à la violation des droits de l'homme ainsi que la situation exacte des villages pastoraux ayant été détruits au moment des expulsions, et enfin la preuve légale de la propriété foncière. Depuis le dépôt de l'action en justice en 2017, et jusqu'à la soumission des preuves en 2020, l'affaire s'est vue confrontée à différents défis juridiques et politiques ainsi qu'à de nombreux obstacles, dont en particulier un nombre incalculable d'objections préliminaires formulées par la partie adverse (le gouvernement), mais aussi des menaces à l'encontre des témoins aux côtés

de la population autochtone, et la difficulté à atteindre ladite région, ou encore des menaces vis-à-vis d'acteurs de la société civile soutenant l'action en justice, l'intimidation de leaders villageois, des menaces à l'encontre d'experts-témoins, la barrière de la langue en raison du niveau très bas de compréhension des standards officiels d'éducation des populations autochtones, et enfin plus récemment, les conséquences de l'épidémie de COVID-19, qui rendit compliqué le dépôt de nouvelles preuves et de nouveaux faits, devant impérativement s'opérer en « présentiel », et engendra par conséquent des problèmes techniques de communication. Tout ceci a considérablement ralenti le processus de finalisation de l'action en cours.

L'un des obstacles majeurs auquel l'action en justice eut à faire face en 2020, fut le fait qu'en 2019, les populations autochtones concernées ont engagé un expert (GIS) afin d'attester que les villages brûlés en 2017 se trouvaient bien au cœur des terres villageoises et non pas au sein du Parc National du Serengeti.

A grands frais, les populations autochtones payèrent la note. Et cet expert se mit au travail sur les points géographiques des villages détruits, au cœur des quatre villages d'Ololosokwan, de Kirtolo, d'Oloirien et d'Arash.

Le rapport fut déposé à la Cour en Octobre 2019, mais, malheureusement, l'expert fut menacé et ne put défendre ses conclusions en mars 2020 lorsqu'il fut convoqué par la Cour. Cet élément provoqua un sérieux revers et un nouveau retard dans la conclusion de l'affaire. Toutefois, un nouvel expert, venu de l'Étranger, fut engagé en Mai 2020, et fut en mesure de soumettre à la Cour le rapport du premier expert. Il a été admis en Novembre 2020 par cette même Cour. Le 10 Juillet 2020, le gouvernement a quant à lui soumis ses conclusions sous forme de cartes produites par ses experts.

En dépit des défis en chemin, le principal de l'action en justice figure à présent dans sa dernière étape, dans la mesure où chaque partie en présence a produit ses conclusions et présenté ses témoins. De plus, l'action est close quant à la soumission de nouvelles preuves ou de nouveaux témoins.

Et l'agenda est le suivant : les demandeurs devront soumettre leurs principales conclusions par écrit avant le 31 Décembre 2020 ; quant au gouvernement, il devra le faire en réponse à ces conclusions, avant le 15 Février 2021 ; et le 2 Mars 2021, les demandeurs pourront rédiger de nouvelles conclusions, en réponse.

La décision finale de cet important procès au long cours est attendue pour la fin du premier trimestre 2021.

Parmi les jalons très importants posés lors de ce procès en 2020, nous trouvons, pour la première fois, le fait que trois haut-fonctionnaires ont été contraints de témoigner devant la Cour et de répondre aux questions des avocats représentant les populations autochtones.

La Cour a également publié sa décision interdisant au gouvernement de continuer d'expulser les autochtones, de confisquer leur bétail, de mettre le feu à leurs villages, et de leur infliger des sévices physiques. Enfin, les deux dernières audiences de la Cour ont été retransmises en direct sur son site internet, une première.

Les menaces d'expulsion des populations autochtones de la Zone de Conservation du Ngorongoro

Le sort des Maasaï, des Barabaig et des chasseurs-cueilleurs Hadza, habitant au cœur de la mondialement célèbre Zone de Conservation du Ngorongoro, au nord de la Tanzanie, reste des plus incertain.

L'Autorité en charge de la Zone de Conservation du Ngorongoro (NCAA) n'a eu de cesse de s'élever contre la détérioration de la région. En décembre 2019, ladite Autorité a organisé et financé un atelier au Ngorongoro, réunissant rédacteurs et journalistes. Le conservateur du Ngorongoro s'est ému de l'urgence à considérer la menace imminente pesant sur la NCAA, engendrée selon lui par l'accroissement démographique et le trop plein d'animaux domestiques. Le journal Daily News, appartenant à l'État, a même publié le 29 Décembre 2020, une histoire complètement mensongère. L'éditorial était ainsi intitulé : « *Le Ngorongoro à bout de souffle, tandis que l'accroissement de la population monte en flèche !* »³

En substance, l'article prétendait que plus de 100.000 pasteurs vivaient dans le Cratère de Ngorongoro ; or, il n'en est rien, pas un seul pasteur n'étant autorisé à y vivre !

D'autre part, l'hebdomadaire Jamhuri, qui a toujours encouragé l'expulsion des pasteurs dans d'autres régions du pays, a publié deux articles particulièrement virulents et gravement partiaux, les 5 et 12 Janvier 2021, appelant à l'éviction des Maasaï⁴.

Plusieurs événements ont précédé cette publicité négative.

Le premier fut la visite du Premier Ministre dans le Ngorongoro en Décembre 2016⁵. Conséquence de cette visite, l'entrée de plusieurs régions de la NCAA fut interdite au bétail. Parmi celles-ci, l'on trouvait : le Cratère du Ngorongoro, la Vallée d'Olmoti, la Vallée d'Embakaai, le Lac Ndutu, Masek et la Réserve Forestière du Nord, indispensables au pastoralisme.

D'autres faits importants et reliés à ce qui précède, furent :

- Le développement d'un nouveau Plan de Gestion Globale du Ngorongoro, qui débuta en Août 2017 ;
- la mise en œuvre d'un amendement à la Loi sur la NCA, en 2018, et enfin
- La création d'une Commission Spéciale, en 2018, par le Secrétaire Permanent au sein du Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme, afin de réexaminer la pertinence du Modèle des Modes d'Exploitation Multiples de la Terre au sein de la NCA, et de recommander d'autres alternatives de gestion⁶.

Tous ces processus ont continué de croître tout au long de l'année 2020, sans la consultation ni la représentation des habitants autochtones !

Les résidents autochtones se sont plaints en 2020 d'avoir été laissés de côté dans chacun de ces processus en cours.

Trois membres de la communauté, triés sur le volet, ont été rajoutés à l'équipe de la Commission Spéciale. Mais, ceux-ci n'ont pas donné suite et ont refusé d'assister aux réunions de la Commission.

Lors d'une réunion, qui s'est tenue à Dodoma, en Avril 2020, les résidents se sont de nouveau plaints de la composition unilatérale de la Commission Spéciale, ne représentant qu'un seul côté, celui du pouvoir.

Durant ce même mois d'avril 2020, quatre nouveaux membres de la communauté, à nouveau triés sur le volet, ont été nommés. Cependant, peu après, l'on ne leur accorda aucune condition favorable. L'une d'elles eut à voir avec le fait qu'ils ne pourraient guère consulter ni impliquer les résidents ayant leur propres opinions à propos du *Plan sur les Modes d'Exploitation Multiples de la Terre* ; et qu'ils devraient les soumettre par écrit à la Commission Spéciale à Arusha ; enfin qu'aucune réunion communautaire ne serait autorisée à se tenir.

En guise de protestation, à la fin de ce même mois, le *Conseil Pastoral du Ngorongoro* retira de la Commission Spéciale les quatre membres de la communauté, lorsqu'ils apprirent qu'ils ne seraient pas autorisés à consulter la communauté. En Juillet 2020, il fut annoncé que la Commission Spéciale (sans la moindre représentation des populations autochtones) avait rendu son rapport au gouvernement. Lequel fait état d'accusations sans fondement, notamment celle d'une soi-disant explosion démographique et d'une surpopulation animale dans le Ngorongoro.

Le rapport suggère entre autre d'évincer de la NCAA pas moins de 73000 pasteurs !

De plus, il recommande que l'on élargisse le territoire de la NCAA en le faisant passer de 8.100 Km² à plus de 12.000 Km².

Pour ce faire, il est proposé d'incorporer dans la nouvelle NCAA les terres de la Division de Loliondo, et celles des Districts de Longido et de Monduli.

Cette refonte occasionnera de nouvelles formidables menaces sur la survie des pasteurs de Loliondo, Longido et Monduli, dans la mesure où ceux-ci devront se soumettre aux règlements très stricts et limitatifs de la NCAA.

L'émergence du COVID-19 et les élections générales de Tanzanie ont toutefois permis de ralentir le processus imminent d'éviction durant toute l'année 2020.

Le Projet d'Exploitation de Soude d'Engaruka et les nouvelles menaces de perte de terres

En 2014, par le biais de la Coopération Nationale en Développement (NDC), le Gouvernement de Tanzanie avait mis en œuvre des recherches exploratoires qui débouchèrent sur la découverte de 4,7 milliards de tonnes de saumure, dans le Bassin d'Engaruka, constituant une dépression peu profonde dans la Vallée du Rift.

Cette découverte menace depuis lors les Populations Autochtones vivant au cœur du Bassin d'Engaruka, avec le risque pour eux de se voir déposséder de leurs terres.

Les pasteurs maasäi affiliés aux 4 villages menacés par ce projet n'ont dès lors eu de cesse de protester contre leur expropriation et l'aliénation de 25000 hectares parmi leurs meilleurs pâturages. Et ce, depuis 2014⁷.

En Juin 2020, la NDC a publié le Rapport sur le Potentiel et les Termes de Référence du Projet d'Exploitation de Soude, destiné à l'extraction de la Saumure⁸.

De plus, la NDC a chargé l'*Organisation Industrielle Tanzanienne de Recherche et de Développement* (TIRDO) d'entreprendre une étude d'évaluation dudit projet. Ce fut aussi la toute première fois que la NDC amorça un début de consultation des populations Autochtones. Le 20 Juillet 2020, la TIRDO rendit visite à Arusha au Forum PINGO⁹ qui rassemble sous son égide les associations de défense des Peuples Autochtones, afin de discuter du projet. Une première. En effet, les populations Autochtones n'avaient jusqu'à jamais été consultés depuis la mise en œuvre du projet en 2014.

Du 10 au 14 Août 2020, le Forum PINGO a mené son enquête dans le Bassin d'Engaruka, puis publié un rapport d'analyse du projet ainsi qu'une série d'interviews réalisées parmi les populations Autochtones d'Engaruka¹⁰.

Le rapport¹¹ a révélé que le projet est considéré par le gouvernement comme étant une priorité pour le développement économique de la Tanzanie, et aussi que ce projet, toujours selon le gouvernement, aura entre autre des répercussions économiques positives sur les activités du Port de Tanga et de la ligne de chemin de fer entre Tanga et Arusha, et sur la création d'emplois.

Toutefois, le rapport précise aussi que les villages situés dans le Bassin subissent une énorme pression au regard de leurs ressources naturelles en proie aux changements en cours de mode d'exploitation de la terre ; et également, que le Projet d'Exploitation de la Soude constitue une épée de Damoclès au-dessus des Maasäi et de la Faune Sauvage.

De plus, le rapport indique que le projet pourrait générer une grave pollution, par le biais des chaudières, et des émissions dans l'atmosphère, et que des nuisances sonores et une pollution de l'air seraient susceptibles d'affecter des régions entières pourtant aussi éloignées que la Zone de Conservation du Ngorongoro et le Parc National du Serengeti.

Le COVID-19 et les Peuples Autochtones

Lorsqu'est apparue la « pandémie » COVID-19, les Peuples Autochtones de Tanzanie, comme tout le monde sur la planète, furent sous le choc et se tournèrent vers leurs médecines traditionnelles susceptibles de traiter les épidémies. En tant qu'institutions tournées vers la protection des intérêts des Peuples Autochtones, les organisations issues de la société civile (CSOs) prirent des initiatives destinées à développer des projets autour du COVID-19, avec pour objectif d'aider le gouvernement à atténuer l'impact de l'épidémie sur les Peuples Autochtones de Tanzanie, en diffusant des informations sur l'étendue, la transmission et la prévention du virus, et en distribuant des kits de protection individuelle (PPE).

L'information fut transmise via les radios locales, la télévision, des dépliants, mais aussi des réunions de conscientisation. La mise en œuvre de toutes ces activités prit en considération les directives officielles telles que le port du masque, la distanciation sociale et le lavage régulier des mains.

L'assistance des CSOs permit également aux personnels de santé (en particulier les équipes de secours créées à cette occasion) ainsi qu'aux fonctionnaires en poste dans les

bureaux ouverts au public (où les populations Autochtones se rendent pour obtenir des services ; les centres de santé, les dispensaires et les hôpitaux de district).

Ces efforts ont continué tant que le gouvernement a tenu à jour les données sur le COVID-19. A compter du mois d'avril 2020, alors que le gouvernement stoppa ses mises à jour, les Peuples Autochtones continuèrent de leur côté à fournir des efforts pour se protéger du virus. Ils continuèrent aussi d'utiliser leurs médecines traditionnelles pour accroître leur immunité et traiter les symptômes des maladies respiratoires détectées.

Il n'y a aucune attestation de décès des suites du COVID-19 chez les Peuples Autochtones, bien qu'il existe de multiples cas de personnes tombées malades avec des symptômes similaires à ceux du COVID-19. Les données existantes à ce jour montrent que ceux ayant contracté le virus ont tous recouvré la santé et qu'ils prennent à présent des précautions pour continuer leurs activités.

Tout comme les autres communautés, les Peuples Autochtones ont souffert des conséquences de l'épidémie, tant socialement que culturellement, politiquement et bien sûr économiquement. Elle a limité l'interaction au sein des communautés, et a empêché les interrelations avec les autres communautés, du moins telles qu'elles en avaient l'habitude. Les marchés au bétail ont été particulièrement touchés, affaiblissant les capacités économiques des Peuples Autochtones.

L'effet global et l'impact du COVID-19 ne sont pas encore très clairs, mais il est probable qu'ils soient considérables.

Le défi majeur actuellement est de savoir comment les populations Autochtones pourront faire face et s'adapter à l'épidémie dans la mesure où le virus ne cesse de muter, rendant difficile toute esquisse de solution.

Les Peuples Autochtones doivent également faire face à la difficulté pour eux d'accéder à la vaccination, en termes de coût élevé et d'approvisionnement.

Des mesures sont nécessaires afin d'aider les populations Autochtones à se procurer des vaccins à un prix raisonnable et en des lieux accessibles.

Enfin, la position du gouvernement Tanzanien visant à ignorer l'existence du virus et à décourager toute intervention destinée à trouver des solutions, représente une grave menace pour l'ensemble des citoyens tanzaniens.

Notes et références

1. National Bureau of Statistics and Office of Chief Government Statistician. "2012 Population and Housing Census: Population Distribution by PART 1 – Region and country reports – Tanzania 147 Administrative Areas." Tanzania, March 2013. https://www.google.co.tz/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjMtN7Xz_PuAhWisXEKHeIMAfgQFjACegQIARAD&url=http%3A%2F%2Ftanzania.countrystat.org%2Ffileadmin%2Fuser_upload%2Fcountrystat_fenix%2Fcongo%2Fdocs%2FCensus%2520General%2520Report-2012PHC.pdf&usg=AOvVaw1E9NTiC9WCM_u5kGjMGlEP

2. Other sources estimate the Hadzabe at between 1,000 – 1,500 people. See, for instance, Madsen, Andrew. *The Hadzabe of Tanzania: Land and Human Rights for a Hunter-Gatherer Community*. Copenhagen: IWGIA, 2000.
3. Ngowi, Deus. "Tanzania: Ngorongoro At Tipping Point As Population Soars." *All Africa* 29 December 2020. <https://allafrica.com/stories/202012290072.html>; Ngowi, Deus. "Ngorongoro At Tipping Point As Population Soars." *Daily News Tanzania*, 29 December 2020. <https://dailynews.co.tz/news/2020-12-285fe9d69b473e0.aspx>
4. See Jamhuri. "Ngorongoro yalemewa." *In Print* 5 January 2021. Headline seen on <https://web.mpaper.co.tz/embed/owner/jamhuri>
5. Qorro, Edward. "PM orders human, livestock census in Ngorongoro." *IPP Media*, 10 December 2016. <https://www.ippmedia.com/en/news/pm-orders-human-livestock-census-ngorongoro>
6. Ministry of Natural Resources and Tourism (MNRT). "The Multiple Land Use Model of Ngorongoro Conservation Area: Achievements and Lessons Learnt, Challenges and Options for the Future, Final Report, Dodoma August." 2019.
7. National Development Cooperation. "Scoping Report and Terms of Reference for the establishment of Soda Ash Project at Engaruka basin in Monduli District, Arusha, Tanzania." p. 1.
8. *Ibid.*
9. Pastoralists Indigenous NGOs Forum.
10. PINGOs Forum. "Rejoinder on the Scoping Report & Terms of Reference for the Soda Ash Project A response following the request by TIRDO for comments on the Engaruka Soda Ash Project." Unpublished report, 2020.
11. *Ibid.*

Edward Porokwa est avocat et avocat à la Haute Cour de Tanzanie. Il est actuellement directeur exécutif du Forum des ONG autochtones des pasteurs (Forum des PINGO), une organisation faîtière pour les pasteurs et les chasseurs-cueilleurs en Tanzanie. Il est titulaire d'une licence en droit (LLB Hon) de l'Université de Dar es Salaam et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'ESAMI/Maastricht School of Management. Il a 15 ans d'expérience de travail avec des organisations de peuples autochtones dans les domaines de la défense des droits de l'homme, de l'analyse des politiques, des questions constitutionnelles et du changement climatique.

Source : IWGIA *The Indigenous World* 2021

Traduction pour le GITPA par **Xavier Péron**, membre du groupe d'experts du GITPA pour l'Afrique et de son Conseil consultatif